



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/647

Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier – Adhésion de la commune de Génilac

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/647 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN
DU GIER – ADHESION DE LA COMMUNE DE GENILAC
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du 15 novembre 2005, vous avez accepté l'adhésion de la Ville de Lyon au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG).

Créé par arrêté préfectoral du 15 juillet 1992, ce syndicat est chargé de proposer, aux communes membres, une aide à la recherche de financements auprès des administrations et des collectivités, de les conseiller et de coordonner leurs actions de protection de l'Aqueduc et de procéder à :

- la mise en valeur, sur un plan culturel et touristique, de l'Aqueduc du Gier dans sa totalité ;
- le développement d'activités scientifiques et de recherche pour une meilleure connaissance de cet aqueduc ;
- la protection, la sauvegarde, l'entretien et les restaurations éventuellement nécessaires dudit aqueduc.

Depuis 2015, les principales actions sont :

- la mise en place d'un sentier touristique avec panneaux didactiques et signalétiques aux abords des vestiges les plus importants ;
- l'édition d'une plaquette et la création d'un site Internet ;
- des travaux de consolidation des arches à Sainte-Foy-Lès-Lyon et Chaponost ;
- une veille pour le classement du monument au titre des monuments historiques.

Il est rappelé que le Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier est composé des 14 communes suivantes : Brignais, Chabanière, Chaponost, Lyon, Mornant, Orléanas, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Laurent d'Agny, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers, Saint-Chamond, Chagnon, Saint-Joseph et Saint-Martin-la-Plaine.

En novembre 2020, la commune de Génilac a également sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier.

Conformément à l'article L 5211-19 du code général des collectivités territoriales, l'adhésion d'une nouvelle commune est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux, exprimé dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement.

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Génilac.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET